

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

reconnaisance des enseignants Question au Gouvernement n° 1656

Texte de la question

## RECONNAISSANCE DES ENSEIGNANTS

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico.

**M.** Régis Juanico. Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la confiance en l'école ne se décrète pas, encore moins dans un projet de loi qui se caractérise par sa verticalité jupitérienne. (Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.)

À l'instar du mouvement des « stylos rouges », de nombreux enseignants et personnels de l'éducation nationale attendaient, non pas une énième réforme de plus, mais une loi de reconnaissance, de programmation avec des moyens humains et du pouvoir d'achat supplémentaire, afin d'améliorer concrètement leurs conditions de travail et celles des élèves.

Une loi de reconnaissance pour leur investissement dans ce beau métier d'enseignant que certains se plaisent à caricaturer en évoquant de quinze à vingt-cinq heures de travail par semaine et seize semaines de vacances.

Quelle est votre réponse à ces demandes de considération ? Trois mille cinq cents postes de moins dans le second degré, la suppression de nombreuses classes dans les territoires ruraux, déjà inquiets de vos projets de regroupement écoles-collège dans le cadre des établissements publics des savoirs fondamentaux, et le gel des rémunérations des personnels. Dans le premier degré, nos professeurs des écoles sont parmi les moins bien payés en Europe : alors qu'ils sont recrutés à bac + 5, ils gagnent 1 436 euros nets par mois en début de carrière et 1 800 euros après dix ans d'ancienneté.

L'article 1er de votre projet de loi a été perçu par la communauté éducative comme une volonté de mise au pas, de reprise en main de sa capacité à exercer sa liberté d'expression. C'est « Silence dans les rangs !».

De même, le Conseil national d'évaluation du système scolaire, le CNESCO, créé il y a seulement cinq ans, par la loi de refondation de l'école, est remplacé par le conseil d'évaluation de l'école, le CEE, une instance ministérielle à votre main, ne présentant pas les mêmes garanties d'indépendance ni d'impartialité scientifique.

Monsieur le ministre, les enseignants n'attendent pas de vous des proclamations ni des mesures à portée symbolique, comme la présence de drapeaux dans les classes alors que celle-ci est déjà obligatoire au fronton de chaque école depuis la loi de 2013, mais des mesures sonnantes et trébuchantes pour améliorer leur quotidien. Allez-vous enfin agir dans ce sens ? (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**M. Jean-Michel Blanquer,** *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.* Monsieur le député, votre question est riche. Je commencerai par le sujet des écoles rurales, que vous avez évoquées pour illustrer le fait que l'école ne serait pas notre priorité. Dans votre département, la Loire, Le Gouvernement que vous souteniez a créé quatre classes à l'école primaire en 2012, sept en 2013, vingt-six en 2014, quinze en 2015 et deux en 2016. Depuis deux ans, nous en avons créé soixante-dix-sept en 2018 et vingt-cinq en 2019. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)* 

Voilà la réalité nue, la vérité : des chiffres incontestables. Les arguments que vous avez avancés relèvent de la même logique. Or, ce qui me surprend tout particulièrement, est que je vous ai reçu, monsieur le député, et que vous avez participé aux discussions. Vous connaissez la réponse à toutes les questions que vous avez soulevées. Vous les connaissez même très bien mais vous faites semblant de les ignorer. Il ressort des débats que nous avons autour du projet de loi pour une école de la confiance que nombre de forces politiques, peut-être la vôtre, n'ont pas envie de cette main tendue, alors que ce texte comporte des mesures, dans plusieurs domaines, que votre parti politique a pu défendre à certains moments. Je ne savais pas, ainsi, que vous pouviez être réticents à la présence du drapeau français, du drapeau européen ou des paroles de la Marseillaise. Je ne savais pas que vous pouviez être réticents à l'établissement d'un lien entre l'école et le collège. Et voilà que, d'un coup, vous vous opposez à des mesures pour la seule raison qu'elles émanent de ce Gouvernement.

La main est toujours tendue. Elle l'a été dans les débats d'hier, elle l'est encore aujourd'hui. Il vous reviendra de prouver que vous êtes capables de vous placer dans une logique de confiance, d'accepter les dispositions qui s'inscrivent dans la réflexion qui fut la vôtre dans le passé au sujet de l'école plutôt que de caricaturer nos propositions.

Vous pourrez saisir cette opportunité cette semaine. J'invite d'ailleurs l'ensemble des forces politiques de cette assemblée à faire de même : il faut en finir avec une vision politicienne de l'école au profit d'une vision au service de l'intérêt général. C'est ce que nous proposons. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)

## Données clés

Auteur: M. Régis Juanico

Circonscription : Loire (1re circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1656 Rubrique : Enseignement

**Ministère interrogé**: Éducation nationale et jeunesse **Ministère attributaire**: Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>13 février 2019</u>

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 février 2019